



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2020-016

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2020

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A**

R20-2020-01-17-003 - Arrêté du 17 janvier 2020 fixant la composition du comité technique académique de l'académie de Corse (2 pages)	Page 3
R20-2019-11-14-015 - arrêté modificatif du 14 novembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire pour les professeurs agrégés (2 pages)	Page 6
R20-2020-01-17-004 - Arrêté modificatif du 17 janvier 2020 fixant la composition du comité technique spécial de l'académie de Corse (3 pages)	Page 9
R20-2020-01-23-001 - Arrêté modificatif du 23 janvier 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente pour les professeurs certifiés (3 pages)	Page 13
R20-2019-12-03-007 - Arrêté modificatif du 3 décembre 2019 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance (3 pages)	Page 17

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2020-01-17-003

Arrêté du 17 janvier 2020 fixant la composition du comité  
technique académique de l'académie de Corse

*Arrêté CTA*



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Arrêté du 17 janvier 2020 fixant la composition du comité technique académique de l'académie de Corse

**La Rectrice de la région académique de Corse,  
Rectrice de l'académie de Corse  
Chancelière des Universités,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 29 mai 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 (BO spécial n°4 du 30 août 2018) ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le Comité Technique Académique de l'académie de Corse est modifié comme suit :

#### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

##### **Le Président :**

Mme Julie BENETTI, Rectrice de l'académie de Corse, Ajaccio, ou son représentant

##### **Le Responsable de la Gestion des Ressources Humaines :**

M. Vincent AILLAUD, Adjoint à la Secrétaire générale d'académie-DRH, Rectorat de Corse, Ajaccio

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

##### **Membres titulaires :**

- 1- M.MINEO Fabien, école maternelle Crocetta, Lucciana, FSU
- 2- M.PUPPONI Jean-Marc, Laetitia Bonaparte, Ajaccio, FSU
- 3- M.MEDORI Jean-Michel, LP Jules Antonini, Ajaccio, FSU
- 4- Mme RAFFALI Vanessa, Rectorat de Corse, Ajaccio, FSU
- 5- M.LUCCIANI Jean-Pierre, DSDEN 2A, Ajaccio, STC

- 6-Mme RUGGERI Maud, collège Bonaparte, Ajaccio, STC
- 7- M.CLEMENTI Jean-Pierre, LP Antonini, Ajaccio, STC
- 8- M.RAMACCIOTTI Pierre-Dominique, collège Fesch, Ajaccio, SNALC
- 9- Mme CESARI Marie-Françoise, collège PVII, Porto-Vecchio, SNALC
- 10- M. BARBOLOSI Lucien, lycée Fesch, Ajaccio, SNALC

**Membres suppléants :**

- 1 - Mme MME CHUIDINI Anna, DSDEN 2B, Bastia,FSU
- 2- Mme PELLEGRIN Dominique, école maternelle Candia, Ajaccio, FSU
- 3- Mme AGOSTINI Catherine, collège PVII, Porto-Vecchio, FSU
- 4- M.ANDREANI Jean-Marc, collège Pascal Paoli, L'Ile Rousse, FSU
- 5- Mme MORETTI-SIMEONI Stella Maria, école Sandreschi, Corte, STC
- 6- M.BERETTI Eric, école élémentaire de Belgodère, STC
- 7- Mme PAOLI Laetitia, LP Antonini, Ajaccio, STC
- 8- Mme CHIARIGLIONE Sylvie, lycée de Rocca Serra, Porto-Vecchio, SNALC
- 9- Mme DE MEYER Hélène, lycée Paoli, Corte, SNALC
- 10- Mme MALAGOLI Catherine, école Funtana Vechja, Porto-Vecchio, SNALC

**ARTICLE 2 :** La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

A Ajaccio, le 17 janvier 2020



*Julie BENETTI*  
Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2019-11-14-015

arrêté modificatif du 14 novembre 2019 fixant la  
composition de la commission administrative paritaire  
pour les professeurs agrégés  
*CAPA des Professeurs Agrégés*

**Arrêté modificatif du 14 novembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des professeurs agrégés placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse**

**La Rectrice de la région académique de Corse,  
Rectrice de l'académie de Corse  
Chancelière des Universités,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu la circulaire n°2018-097 du 29 août 2018 (BO spécial n° 4 du 30 août 2018) ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement, de répartition des sièges et de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des professeurs agrégés placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse est modifiée comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**Membres titulaires :**

- 1- Mme Julie BENETTI : Rectrice de l'académie de Corse, rectorat de Corse, Ajaccio
- 2- Mme Virginie FRANTZ : IA-DASEN 2A, DSDEN 2A, Ajaccio
- 3- M. Vincent AILLAUD : Adjoint à la secrétaire générale d'académie-DRH, rectorat de Corse, Ajaccio
- 4- Mme Sabrina BARKAT : Cheffe de la DPE, rectorat de Corse, Ajaccio
- 5- M. Alain COSTANTINI : IA-IPR EPS, rectorat de Corse, Ajaccio
- 6- M. Bernard CAPELLI : IA-IPR SVT, rectorat de Corse, Ajaccio
- 7- Mme Valérie BORDES: IA-IPR Mathématiques, rectorat de Corse, Ajaccio
- 8- Mme Michèle ANDREANI : IA - IPR Anglais, rectorat de Corse, Ajaccio
- 9- Mme Sylvie PERALDI : Proviseure du lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio
- 10- M. Ange-François LEANDRI : Proviseur du lycée Jean-Paul de Rocca Serra, Porto-Vecchio

**Membres suppléants :**

- 1- Mme Blandine BRIOUDE : Secrétaire générale de l'académie, rectorat de Corse, Ajaccio
- 2- M. Christian MENDIVE : IA-DASEN, DSDEN 2B, Bastia

- 3- M. Guillaume COPPIN, IA-IPR Physiques-Chimie, Rectorat, Ajaccio
- 4- Mme Stéphanie MARCELLI : Adjointe à la secrétaire générale d'académie, rectorat de Corse, Ajaccio
- 5- Mme Toussainte MATTEI-BATTESTI : IA-IPR EVS, rectorat de Corse, Ajaccio
- 6- M. André LEONARDI : Chargé de mission - Inspection Espagnol, DSDEN 2B, Bastia
- 7- M. Hyacinthe OTTAVIANI : IA IPR- LCC, rectorat de Corse, Ajaccio
- 8- M. Michel PIFERINI : IA-IPR EVS, rectorat de Corse, Ajaccio
- 9- Mme Hélène De MEYER, Proviseure du lycée Paoli, Corte
- 10- M. Paul DIGIACOMI, Proviseur du lycée Fesch, Ajaccio

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### Professeurs agrégés hors-classe et classe exceptionnelle

#### Membres titulaires :

- 1- M. BARBOLOSI Lucien, Collège Fesch, Ajaccio, SNALC
- 2- Mme BRISSET-DURET Laurence, Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio, SNES-SNEP-FSU
- 3- Mme QUILICHINI Viviane, Lycée L. Bonaparte, Ajaccio, SGEN-CFDT
- 4- M. WAILLY Olivier, lycée L. Bonaparte, Ajaccio, SNALC

#### Membres suppléants :

##### Classe exceptionnelle et hors classe :

- 1- Mme LAJUS Caroline, lycée de Corte, SNALC
- 2- Mme LOVICHIO Claire, Collège G. Clémenceau, Sartène, SNES-SNEP-FSU
- 3- M. CHIAPPINI Bernard, Lycée L. Bonaparte, Ajaccio, SGEN-CFDT
- 4- Mme FRANCESCHETTI Ghislaine ; lycée Giocante de Casabianca, Bastia, SNALC

### Professeurs agrégés classe normale

#### Membres titulaires :

- 1- Mme ARMANDO Aude, collège Giovoni, Ajaccio, SNALC
- 2- Mme AGOSTINI-BOUTET Catherine, Collège PVII, Porto-Vecchio, SNES-SNEP-FSU
- 3- Mme POLETTI Marie, lycée L. Bonaparte, Ajaccio, SGEN-CFDT
- 4- M. CANU Franck, lycée Rocca-Serra, Porto-Vecchio, SNALC
- 5- Mme COLONNA Florence, lycée Rocca-Serra Porto-Vecchio, SNES-SNEP-FSU
- 6- Mme JOBIN Marie-Josèphe, collège Giraud, Bastia, SNES-SNEP-FSU

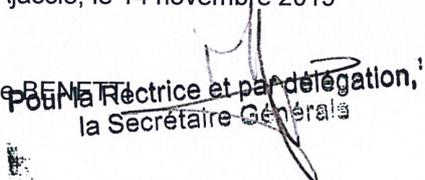
#### Membres suppléants

- 1- M. WALTER Jérôme, université de Corte, SNALC
- 2- M. DRIGUES Olivier, lycée Rocca-Serra, Porto-Vecchio, SNES-SNEP-FSU
- 3- M. OTTAVI Sébastien, lycée Fesch, Ajaccio, SGEN-CFDT
- 4- M. SANSONETTI Joseph, ESPE, Corte, SNALC
- 5- M. FERRARI Jérôme, lycée Laetitia, Ajaccio, SNES-SNEP-FSU
- 6- Mme ALBERTINI Barbara, lycée Vincensini, Bastia, SNES-SNEP-FSU

**Article 2** : La secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

A Ajaccio, le 14 novembre 2019

Julie BENEDETTI  
 Pour la Rectrice et par délégation,  
 la Secrétaire Générale

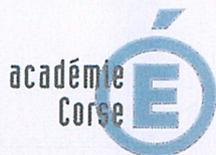
  
 Blandine BRIOUDE

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2020-01-17-004

Arrêté modificatif du 17 janvier 2020 fixant la composition  
du comité technique spécial de l'académie de Corse

*arrêté de composition du CTSA*



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Arrêté modificatif du 17 janvier 2020 fixant la composition du comité technique spécial académique de l'académie de Corse

**La Rectrice de la région académique de Corse  
Rectrice de l'académie de Corse  
Chancelière des Universités,**

- Vu la loi N° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi N° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du Ministère chargé de l'éducation nationale ;
- Vu la circulaire N°2018-097 du 29 août 2018 (BO spécial N° 4 du 30 août 2018) ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;
- Vu la liste des agents, affectés dans les services administratifs du Rectorat et dans chacune des directions académiques des services de l'Education Nationale, que les différentes organisations syndicales habilitées ont désignés comme représentants du personnel ;

### **ARRETE :**

**Article 1 :** Le comité technique spécial académique est modifié, comme suit :

#### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

##### **Le Président :**

- Mme Julie BENETTI : Rectrice de l'académie de Corse, Rectorat de Corse, Ajaccio, ou son représentant

##### **Le responsable de la gestion des ressources humaines :**

- M. Vincent AILLAUD : Adjoint à la Secrétaire générale d'académie-Directeur des Ressources Humaines, Rectorat de Corse, Ajaccio

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

##### **Membres titulaires :**

1. M.ALIAGA Jean-François, Rectorat, Ajaccio, FNEC-FP-FO
2. Mme RAFFALLI Vanessa, Rectorat, Ajaccio, SNASUB- FSU
3. M.ORSINI Louis, Rectorat, Ajaccio, SNASUB-FSU
4. Mme DESINI Josiane, Rectorat, Ajaccio, SNASUB-FSU
5. Mme NOIRAY-VINCENTI Catherine, Rectorat, Ajaccio, A&I-UNSA

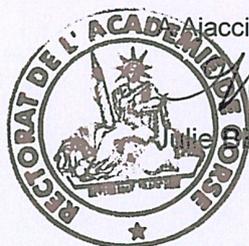
6. Mme BARBOLOSI Michelle, DSDEN 2A, Ajaccio, SNALC
7. Mme ORSONI Florence, Rectorat, Ajaccio, SNALC
8. M.LUCIANI Jean-Pierre, DSDEN 2A, Ajaccio, STC
9. Mme SIMEONI Stella Maria, DSDEN 2A, Ajaccio, STC
10. Mme MEDURIO Noëlle, DSDEN 2A, Ajaccio, STC

**Membres suppléants :**

1. Mme MARIACCIA Michelle, Rectorat, Ajaccio, FNEC-FP-FO
2. Mme COTTONI Marie-Louise, DSDEN 2B, Bastia, SNASUB-FSU
3. Mme LAURELLI Lydie, DSDEN 2B, Bastia, SNASUB-FSU
4. Mme DAVINI Lara, Rectorat, Ajaccio, SNASUB-FSU
5. Mme LECOMTE Danièle, Rectorat, Ajaccio, A&I-UNSA
6. Mme GIABBICONI Marie-Claude, IEN, Cervione, SNALC
7. Mme SALASCA Sophie, Rectorat, Ajaccio, SNALC
8. Mme GIAMMARI Eva, DSDEN 2B, Bastia, STC
9. Mme NEGRI Sandra, DSDEN 2B, Bastia, STC
10. Mme ANTONINI Catherine, Rectorat, Ajaccio, STC

**Article 2 :** La Secrétaire générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

Ajaccio, le 17 janvier 2020



Marie BENETTI

**Sujet :** Remplacement suppléant CTSA

**De :** SPASEEN Force OuvriÃ¨re <spaseenfo2a@yahoo.fr>

**Date :** 10/01/2020 à 15:09

**Pour :** "drh@ac-corse.fr" <drh@ac-corse.fr>

**Copie à :** "catherine.noiray-vincenti@ac-corse.fr" <Catherine.Noiray-Vincenti@ac-corse.fr>, Michele Mariaccia <Michele.Mariaccia@ac-corse.fr>

Bonjour,

je vous informe que Madame Michelle MARIACCIA est désignée comme suppléante pour représenter le SPASEENFO2A au CTSA en remplacement de Monsieur Jean-Louis IROLLA  
Cordialement

Le secrétaire départemental du **SPASEENFO2A**  
**spaseenfo2a@yahoo.fr**

Im:

— 1553696561254blob.jpg



— Pièces jointes :

1553696561254blob.jpg

32,5 Ko

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2020-01-23-001

Arrêté modificatif du 23 janvier 2020 fixant la composition  
de la commission administrative paritaire compétente pour  
les professeurs certifiés  
*CAPA des professeurs certifiés*

**Arrêté modificatif du 23 janvier 2020 fixant la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des professeurs certifiés et du corps des adjoints d'enseignement placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse**

**La Rectrice de la région académique de Corse,  
Rectrice de l'académie de Corse  
Chancelière des Universités,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- Vu la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 (BO spécial n°4 du 30 août 2018) ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement, de répartition des sièges et de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;
- Vu les lettres de démission de madame LECA et de monsieur MARTINETTI, commissaires paritaires du syndicat STC en date du 2 mai 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1** : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des professeurs certifiés et du corps des adjoints d'enseignement placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse est modifiée ainsi qu'il suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

**Membres titulaires :**

- 1- Mme Julie BENETTI : Rectrice de l'académie de Corse, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 2- M. Vincent AILLAUD : Adjoint à la Secrétaire générale d'académie-DRH, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 3- Mme Sabrina BARKAT, Cheffe de la DPE, Rectorat, Ajaccio
- 4- Mme Valérie BORDES : IA-IPR Mathématiques, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 5- M. Guillaume COPPIN : Chargé de mission d'inspection physiques-chimie, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 6- Mme Michèle ANDREANI : IA-IPR Anglais, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 7- M. Alain COSTANTINI : IA-IPR EPS, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 8- Mme Sylvie PERALDI: Proviseure du Lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio
- 9- Mme Hélène DE MEYER: Proviseure de la cité scolaire Pascal Paoli, Corte
- 10- M. Ange-François LEANDRI : Proviseur du lycée J.P. de Rocca Serra, Porto-Vecchio
- 11- M. Pierre-Antoine NESI: Proviseur du LP Finosello, Ajaccio

- 12- Mme Yannick DECOMBES : Principale du collège du Taravo, Petreto Bicchisano
- 13- M. Jacques SANTONI : Chef de la DAGIM, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 14- Mme Valérie LOMBARDO : Principale du collège du Stilettu, Ajaccio,
- 15- Mme Véronique ROMERO : Principale du collège de la Casinca, Folelli
- 16- M. Jean-Guy AVELIN : chef de la DSI, rectorat , Ajaccio
- 17- M. Rodrigue BOIVENT : Directeur de l'EREA, Ajaccio
- 18- Mme Véronique POLI : Cheffe de la DPEM, DSDEN 2A, Ajaccio
- 19- M. Philippe CHIAPPE : Adjoint à la cheffe de la DSI, Rectorat de Corse, Ajaccio

#### **Membres suppléants :**

- 1 – Mme Blandine BRIOUDE : Secrétaire générale de l'Académie, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 2 - Mme Stéphanie MARCELLI : Adjointe à la Secrétaire générale d'académie, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 3 - Mme Lydia ARRIGHI : Cheffe de la DESC, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 4 - M. Michel PIFERINI : IA-IPR EVS, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 5 - Mme Toussainte MATTEI-BATTESTI : IA-IPR EVS, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 6 - M. Hyacinthe OTTAVIANI : faisant fonction d'IA-IPR LCC, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 7 - M. Bernard CAPELLI : IA-IPR SVT, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 8 - M. Paul DIGIACOMI : Proviseur du lycée Fesch, Ajaccio
- 9 - M. Frédéric BENETTI : Proviseur de la cité scolaire G. Clémenceau, Sartène
- 10 - M. Marc LECCIA : DAFPE-DAFPEN, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 11 - M. Pierre ALBERTINI : Proviseur du LP Jules Antonini, Ajaccio
- 12 - M. Jean-Paul QUILICHINI : Principal du collège Laetitia Bonaparte, Ajaccio
- 13 – Mme Maya CUDRAZ : Principale du collège de Bonifacio, Bonifacio
- 14 - M. Gilles POLI : Principal du collège Arthur Giovoni, Ajaccio
- 15 - M. Nicolas CARTALLIER, Chef de la DEPAG, Rectorat, Ajaccio
- 16 - M. Marc DURET, chef de la DIVEL, DSDEN 2A, Ajaccio
- 17 - Mme Sylvie KREMER : Principale du collège de Propriano
- 18 - Mme Emilie VALEANI : Cheffe de la DOS, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 19 - Mme Anne-Marie SIMONGIOVANNI : Cheffe de la DTLV, Rectorat de Corse, Ajaccio

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

##### Professeurs certifiés hors classe et classe exceptionnelle

##### **Membres titulaires :**

- 1- Mme CHIARIGLIONE Sylvie, lycée Rocca-Serra, Porto-Vecchio, SNALC
- 2- M.NAPPO Horace, collège Montesoro, Bastia, SNES-FSU
- 3- M.SIRENI Jean-Marc, lycée Fesch, Ajaccio, STC
- 4- Mme GALLIANO Nathalie, collège L. Boujot, Porto-Vecchio, SGEN-CFDT
- 5- M.PUPPONI Jean-Marc, lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio, SNES-FSU
- 6- Mme ORSINI Véronique, lycée P. Paoli, Corte, STC

##### **Membres suppléants :**

- 1- M.DERDERIAN Jean- François, lycée Paoli, Corte, SNALC
- 2- Mme MARIINI Emmanuelle, collège Campo Vallone, Biguglia
- 3- M. MUCCHIELLI Paul-Vincent, collège Fesch, Ajaccio, STC
- 4- Mme PASSALACQUA Dominique, collège BORROSSI , Vico, SGEN-CFDT
- 5- Mme MARCELLESI Nathalie, lycée Fesch, Ajaccio, SNES-FSU
- 6- Mme MALPELLI Nathalie, lycée technique Vincensini, Bastia, STC

Professeurs certifiés classe normale et adjoints d'enseignement

**Membres titulaires :**

- 1- M.RAMACCIOTTI Pierre-Dominique, collège Fesch, Ajaccio, SNALC
- 2- M.BUTTAFOGHI François, collège Montesoro, Bastia, SNES-FSU
- 3- M.FILIPPUTTI Pierre-José, collège G. Clémenceau, Sartène, STC
- 4- Mme GIACOBBI Marie-Catherine, lycée technique Vincensini, Bastia, SGEN-CFDT
- 5- Mme BONNET Nathalie, lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio, SNALC
- 6- M.GAMBARELLI Grégory, collège Baléone, Sarrola-Carcopino, SGEN-CFDT
- 7- M.BERETTI Michel, collège Fesch, Ajaccio, SNALC
- 8- Mme BIANCARDINI Rose-Marie, SGT du lycée professionnel F. Scamaroni, Bastia, SNALC
- 9- M.PIERI Ange, lycée de la plaine, Prunelli di Fiumorbo, SNALC
- 10- M.LOGLI Jean-Louis, collège Campo di Vallone, Biguglia, SNALC
- 11- M.COMELLI Julien, lycée Fesch, Ajaccio, SNALC
- 12- Mme ANTOLINI-VIDAL Nathalie, collège L.Bonaparte, Ajaccio, SNES-FSU
- 13- Mme PELLEGRINI Leslie, lycée Giocante de Casabianca, Bastia, SNES-FSU

**Membres suppléants :**

- 1- Mme ALBERTI-FOURNIER Elisabeth, lycée Giocante de Casabianca, Bastia, SNALC
- 2- Mme BANIZETTE Martine, lycée Fesch, Ajaccio, SNES-FSU
- 3- M.DYKSTRA, collège Giraud, Bastia, STC
- 4- M.ALBERTINI ISTRIA Jean-Valère, collège Laetitia Bonaparte, Ajaccio, SGEN-CFDT
- 5- M.DOMINICI Gilles, collège Agnarella, Porto-Vecchio, SNALC
- 6- Mme POGGI Christelle, collège Vinciguerra, Bastia, SGEN-CFDT
- 7- Mme BENDLER Marie, collège Baléone, Sarrola-Carcopino, SNALC
- 8- M.AFFRE Xavier, collège de Baléone, Sarrola-Carcopino, SNALC
- 9- Mme ACQUAVIVA Audrey, collège Fesch, Ajaccio, SNALC
- 10- M.CANONICI Camille, collège G Clémenceau, Sartène, SNALC
- 11- Mme STORAI Marie-Josèphe, collège Peschetti, Cervione, SNALC
- 12- Mme KACER Sabrina, collège Campo Vallone, Biguglia, SNES-FSU
- 13- M.ANDRIEUX Thomas, collège de Bonifacio, SNES-FSU

**ARTICLE 2 :** La Secrétaire Générale de l'Académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.



Ajaccio, le 23 janvier 2020

*Julie Benetti*  
Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A

R20-2019-12-03-007

Arrêté modificatif du 3 décembre 2019 fixant la  
composition de la commission consultative paritaire  
compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des  
*CCP pour les fonctions de surveillance*  
fonctions de surveillance



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Arrêté modificatif du 3 décembre 2019 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse

### La Rectrice de la région académique de Corse, Rectrice de l'académie de Corse Chancelière des Universités,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'Education Nationale ;
- Vu la circulaire n° 2018-097 du 29 août 2018 (BO spécial n°4 du 30 août 2018) ;
- Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin du 6 décembre 2018 ;
- Vu la liste des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves désignés comme représentants du personnel par les différentes organisations syndicales habilitées ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves placée auprès de la Rectrice de l'académie de Corse, est modifiée comme suit :

#### **REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

##### **Membres titulaires :**

- 1 – Mme Julie BENETTI : Rectrice de l'académie de Corse, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 2 – M. Vincent AILLAUD : Adjoint au secrétaire général d'académie-DRH, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 3 – Mme Sabrina BARKAT, Cheffe de la DPE, Rectorat de Corse, Ajaccio

##### **Membres suppléants :**

- 1 – Mme Blandine BRIOUDE, Secrétaire Générale, Rectorat de Corse, Ajaccio
- 2 – M. Frédéric MARCHIANI : Agent-comptable du lycée technique Vincensini, Bastia
- 3 – Mme Sylvie PERALDI, Proviseure du lycée Laetitia Bonaparte, Ajaccio

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### Membres titulaires :

- 1- M.TARELLI Jean-Alain, AED, collège Giraud, Bastia, SNALC
- 2- Mme MALOSSANE Corinne, AED, lycée Fesch, Ajaccio, SNALC
- 3- Mme CUENCA Eliane, AESH, Collège A. Giovoni, Ajaccio, SNALC

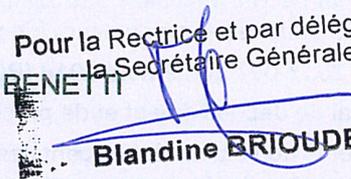
### Membres suppléants :

- 1- M.GIUDICELLI Thomas, AED, collège du Fiumorbo, Prunelli di Fiumorbo, SNALC
- 2- Mme GIANCILY Mélissa, lycée de Corte, SNALC
- 3- Mme ANTONELLI Olivia, AESH, collège Montesoro, SNALC

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de l'Académie de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

A Ajaccio, le 3 décembre 2019

Pour la Rectrice et par délégation,  
la Secrétaire Générale  
Julie BENETTI  
  
Blandine BRIOUDE

**Sujet :** SNALC de Corse - changement représentant CCP AED - AESH

**De :** Sylvie CHIARIGLIONE <sylviechiariglione@yahoo.fr>

**Date :** 01/12/2019 à 15:16

**Pour :** Noiray-Vincenti Catherine <Catherine.Noiray-Vincenti@ac-corse.fr>

Madame Noiray-Vincenti,

Par le présent courriel je vous informe que Mme Aurélie CHIRICONI ne sera plus en mesure de siéger pour le SNALC à la CCP des AED-AESH car elle n'est plus AED.

Nous souhaiterions la remplacer par Mme GIAN SILY Melissà qui officie au Lycée Pascal Paoli de Corte.

Voici son courriel : [giansily66@gmail.com](mailto:giansily66@gmail.com)

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de ce changement,

Bien cordialement,

**Lucien BARBOLOSI**

**Président du SNALC de Corse**

et de sur la liste ?